



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 15/07/21

Reçu en Préfecture le : 15/07/21

ID Télétransmission :

033-213300635-20210713-118489-

DE-1-1

CERTIFIÉ EXACT.

**Séance du mardi 13 juillet 2021
D - 2021 / 295**

Aujourd'hui 13 juillet 2021, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

Madame Catherine FABRE présente à compter de 14h30, Madame Sandrine JACOTOT présente à compter de 16h20, Madame Marie-Claude NOEL présente jusqu'à 17h20 et Madame Fanny LE BOULANGER présente jusqu'à 18h35.

Excusés :

Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Véronique SEYRAL, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES

Information organisation de la rentrée 2021 dans les crèches

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction de la petite enfance et des familles exploite 28 crèches collectives et 4 crèches familiales soit 1102 places accueillant 1190 enfants.

La rentrée 2021 au sein des établissements municipaux d'accueil des jeunes enfants est marquée par la livraison de nouveaux équipements soit par la création ex-nihilo soit par la restructuration de certains équipements :

- Ouverture de Tana Hoban 2 (ex-Douves 2 mars 2021) – 22 places
- Ouverture de Tana Hoban 1 (ex-Douves 26 août 2021) – 51 places.
- Création de 20 places supplémentaires Armand Faulat 2 de 20 à 40 places – (septembre -octobre 2021)

Ainsi ce sont 93 places municipales livrées sur l'année 2021.

- Les crèches Tana Hoban

Le bâtiment abrite un centre d'accueil et d'accompagnement de la famille, un multi-accueil de 51 places et un multi-accueil de 22 places. Ce bâtiment a fait l'objet d'une entière rénovation. La réouverture des équipements petite enfance se fait en 2 temps. La collaboration avec le Foyer des Douves autour de l'accompagnement d'accueil des enfants au sein des crèches demeure un axe fort du projet pédagogique.

La mutualisation est une mise en commun des moyens, des savoirs et des savoir-faire. Elle harmonise et optimise le fonctionnement des deux multi accueils 1 et 2. La mutualisation renforce l'identité collective. Le matériel pédagogique, les locaux, les connaissances et expériences des professionnelles sont mis au service des deux multi-accueils. Ils permettent de varier les propositions faites aux enfants et de valoriser les compétences de chacune. Des réunions entre les deux équipes permettent une cohésion autour de ce projet. Les espaces mutualisés pour les enfants sont :

- Au rdc, un atelier et une cour arborée
- À l'étage, un atelier, une salle de motricité et une terrasse

Concernant Tana Hoban 1, D'une capacité de 51 places, les horaires d'ouverture sont 7h30 - 18h30.

Concernant Tana Hoban 2, d'une capacité de 22 places, les horaires d'ouverture sont 08h00-18h30

- Armand Faulat 2

Initialement d'une capacité de 20 places, des travaux d'agrandissement ont été entrepris pour offrir au sein de cet établissement 20 places d'accueil supplémentaires, portant ainsi la capacité à 40 places.

Pour permettre une continuité d'accueil des enfants de la crèche Armand Faulat 2 pendant les travaux, la crèche s'est installée dans les locaux de la crèche familiale et, de ce fait, en accord avec la PMI diminuer temporairement sa capacité d'accueil à 16 places.

Ainsi sur le site de la maison de la petite enfance, à compter du mois d'octobre 2021, les propositions pour les familles seront les suivantes :

- Multi-accueil Armand Faulat 1, d'une capacité de 40 places, les horaires d'ouverture sont 7h30 – 18h30
- Multi-accueil Armand Faulat 2, d'une capacité de 40 places, les horaires d'ouverture sont 8h00 – 18h30

- Service d'accueil familial
- Relais d'assistantes maternelles

L'hébergement du Centre de préparation à la Vie active (CVPA) géré par la Caisse d'Allocations familiales favorise donc l'accueil des enfants des stagiaires inscrits dans des parcours de formation professionnelle.

- Gendreau

La crèche Gendreau, dont la capacité d'accueil a été portée à 28 places en septembre 2020 conserve cette capacité pendant 3 ans supplémentaires.

- Magendie

Pour permettre l'accueil des enfants dans de meilleures conditions en prenant en compte les surfaces des dortoirs et des pièces d'accueil, la capacité d'accueil de la crèche Magendie a légèrement diminué dès la fin 2020 passant de 38 places enfants à 34 places. Cette réduction allait également dans le sens des préconisations de la PMI.

- Odette Pilpoul

La crèche Odette Pilpoul construite et gérée par la délégataire La Maison Bleue ouvrira ses portes le 11 octobre 2021. Située dans le quartier des bassins à flot à Bordeaux, elle dispose d'une capacité de 60 places et ses horaires d'ouverture sont de 7h30 à 19h.

Pour rappel, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le Conseil Municipal du 18 décembre 2019 a approuvé le choix de la seule société ayant présentée une offre, La Maison Bleue, cette offre ayant été jugée satisfaisante pour la Ville. Le projet architectural proposé par le délégataire est satisfaisant et répond aux exigences de la Ville (développement durable, cuisine sur place...) et de l'atelier des Bassins à flot.

Le contrat de concession, notifié le 26 décembre 2019, prévoyait initialement une mise en service de la crèche au 1^{er} août 2021. Or, le planning de construction a dû être décalé en raison du contexte sanitaire avec une mise en service de l'équipement prévue le 11 octobre 2021 soit deux mois et demi après la date initialement prévue au contrat. Un avenant au contrat de délégation est en cours de finalisation. Il sera présenté prochainement au vote du Conseil Municipal.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 13 juillet 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER